

l'État tandis que d'autres sont en voie d'être nationalisés. Les deux sous-organismes les plus intéressants du ministère sont Petromin et ARAMCO.

Petromin

Petromin est chargé de toutes les ressources pétrolières, de l'administration ainsi que de certaines opérations comme la production, la prospection, la commercialisation, l'expédition, certains pipe-lines et certaines raffineries qui ne sont pas inclus dans le territoire géographique assigné à ARAMCO. Cet organisme relativement nouveau est en pleine croissance et la filière hiérarchique peut paraître assez ambiguë à un étranger. Les activités d'achat semblent assez fragmentées mais il est fort probable qu'un organisme central soit constitué au fur et à mesure que le nombre de raffineries et de pipe-lines augmentera.

Ministère de l'Industrie et de l'Électricité

Ce ministère est chargé, de concert avec le Fonds de développement industriel de l'Arabie Saoudite, d'autoriser les initiatives et les travaux conjoints et, de concert avec le ministère des Finances, d'étudier les projets et d'administrer les prêts et les subventions. (Pour mieux comprendre les mécanismes en vigueur, voir les autres documents.)

SABIC

Conscient du fait que le développement de beaucoup d'industries premières et secondaires importantes prévu dans le plan directeur ne pouvait être confié au secteur privé, le gouvernement saoudien a mis sur pied, en 1976, la Société des industries de base de l'Arabie Saoudite (SABIC) chargée de la planification, de la construction et de l'exploitation des industries pétrochimiques, des industries connexes de transformation des hydrocarbures, des industries du fer, de l'acier et de l'aluminium, et de toute autre industrie dépassant les ressources du secteur privé. Cet organisme est également chargé de la commercialisation des produits des industries de base, en particulier du gaz naturel en tant qu'élément de transformation. Jusqu'ici, la SABIC a mis ses projets à exécution conjointement avec les grandes multinationales. Voir la liste complète à l'annexe. Les partenaires étrangers s'occupent invariablement de la conception et de la construction des usines et les projets sont mis à exécution par les maîtres d'oeuvre ou les gestionnaires de projet de l'organisme choisi. Les travaux, entre autres pour l'usine de Yanpet (Mobil) à Yanbu, s'effectuent au titre d'accords de gestion de projet